

Avis au public

Conformément à l'article 82 de la loi communale du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public qu'en sa séance du 18 février 2026, le collège des bourgmestre et échevins de Kopstal vient de prendre un règlement temporaire de la circulation.

En vertu de ce règlement, il a été décidé de barrer la rue de Schoenfels à Bridel aux intersections avec la rue de Luxembourg ainsi qu'avec l'intersection de la rue de Steinsel et de dévier le trafic via la rue Paul Binseld, ceci en date du 25 février 2026 de 06h00 à 15h00 en raison de travaux de levage au numéro 59, rue de Luxembourg (Station Q8).

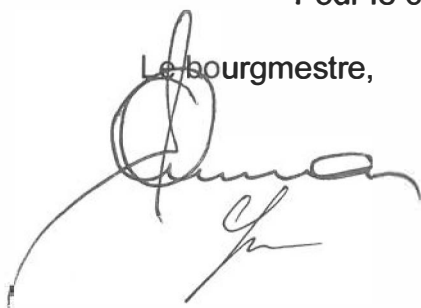
Il est précisé que les contraventions aux dispositions dudit règlement seront punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Le texte dudit règlement est à la disposition du public, à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement, le cas échéant.

Kopstal, le 18 février 2026

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre,



Pour le secrétaire communal empêché, le
secrétaire communal adjoint,

